

Anglais B2

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 18,0
- > Période de l'année : Enseignement premier semestre
- > Méthode d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Centre de Ressources Langues
- > Code ELP APOGEE : 4K1SAB2P

Présentation

Le travail s'articule, à partir de documents écrits et audio / vidéo, sur des thèmes qui prêtent au débat, de façon à favoriser l'interaction en TD et l'expression orale ou écrite d'un cours à l'autre. Les thèmes, en lien avec les domaines de spécialité, sont régulièrement renouvelés par les équipes pédagogiques.

Objectifs

Les cours visant l'acquisition du niveau B2 permettent à l'étudiant d'approfondir sa maîtrise de la langue. A l'issue des deux semestres de cours, l'étudiant.e sera capable de :

Compréhension de l'écrit :

- comprendre le sens général des documents écrits et savoir repérer des informations et les idées principales d'un texte,
- commenter une citation du texte à la lumière du document,
- repérer le point de vue adopté par l'auteur.

Compréhension de l'oral :

- restituer en anglais le contenu principal et détaillé de documents audio ou vidéo.

Expression écrite :

- rendre compte de faits et de restituer une information avec ses propres mots,
 - décrire et analyser un document (texte ou image)
 - utiliser le lexique de spécialité selon un usage approprié (maîtrise de la polysémie),
 - résumer un document (idées principales, articulations essentielles),
 - exprimer son opinion et être capable d'exprimer des arguments complémentaires ou contradictoires à ceux donnés dans un document,
- Expression / interaction orale :
- présenter un projet seul ou en groupe, prendre la parole devant un auditoire, restituer une information avec ses propres mots, s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets liés au domaine d'études, développer son point de vue sur un sujet donné et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités,
 - participer à un débat contradictoire, apporter des arguments pertinents à la discussion, prendre la parole et passer la parole aux autres interlocuteurs,
 - négocier pour trouver un compromis,
 - proposer des solutions pour résoudre un problème.

Évaluation

i) *L'évaluation en contrôle continu* pour les étudiants inscrits aux cours en présentiel suppose l'assiduité aux cours. Elle repose sur le travail effectué pendant le semestre et prend la forme d'évaluations écrite et/ou orale des connaissances et compétences travaillées en cours. Ces évaluations sont réparties dans le semestre selon la progression logique du cours. Soit 40% pour l'évaluation de mi-semestre et 60% pour l'évaluation de fin de semestre

ii) *L'épreuve du contrôle dérogatoire* est destinée exclusivement aux étudiant.e.s qui ne peuvent pas assister aux séances de travaux dirigés (pourvu qu'ils ou elles s'inscrivent à l'examen dérogatoire en fournissant les justificatifs demandés). Cette épreuve consiste en un examen sur table ou d'un devoir à distance d'1h30 (ou de 2h selon le domaine).

Les devoirs de contrôle dérogatoire comportent une ou des activités en lien avec les thèmes, les points de langue et compétences visées pendant le semestre.

iii) *L'examen de rattrapage* consiste en un examen sur table ou d'un devoir à distance d'1h30 (ou de 2h selon le domaine).

Les devoirs de rattrapage comportent une ou des activités en lien avec les thèmes, les points de langue et compétences visées pendant le semestre.

Aucun document n'est autorisé.

Compétences visées

Les cours visant l'acquisition du niveau B2 permettent à l'étudiant d'approfondir sa maîtrise de la langue. A l'issue des deux semestres de cours, l'étudiant.e sera capable de :

Compréhension de l'écrit :

- comprendre le sens général des documents écrits et savoir repérer des informations et les idées principales d'un texte,
- commenter une citation du texte à la lumière du document,
- repérer le point de vue adopté par l'auteur.

Compréhension de l'oral :

- restituer en anglais le contenu principal et détaillé de documents audio ou vidéo.

Expression écrite :

- rendre compte de faits et de restituer une information avec ses propres mots,
- décrire et analyser un document (texte ou image)
- utiliser le lexique de spécialité selon un usage approprié (maîtrise de la polysémie),
- résumer un document (idées principales, articulations essentielles),
- exprimer son opinion et être capable d'exprimer des arguments complémentaires ou contradictoires à ceux donnés dans un document.

Expression / interaction orale :

- présenter un projet seul ou en groupe, prendre la parole devant un auditoire, restituer une information avec ses propres mots, s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets liés au domaine d'études, développer son point de vue sur un sujet donné et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités,

- participer à un débat contradictoire, apporter des arguments pertinents à la discussion, prendre la parole et passer la parole aux autres interlocuteurs,

- négocier pour trouver un compromis,

- proposer des solutions pour résoudre un problème.

Examens

i) *L'évaluation en contrôle continu* pour les étudiants inscrits aux cours en présentiel suppose l'assiduité aux cours. Elle repose sur le travail effectué pendant le semestre et prend la forme d'évaluations écrite et/ou orale des connaissances et compétences travaillées en cours. Ces évaluations sont réparties dans le semestre selon la progression logique du cours. Soit 40% pour l'évaluation de mi-semestre et 60% pour l'évaluation de fin de semestre

ii) *L'épreuve du contrôle dérogatoire* est destinée exclusivement aux étudiant.e.s qui ne peuvent pas assister aux séances de travaux dirigés (pourvu qu'ils ou elles s'inscrivent à l'examen dérogatoire en fournissant les justificatifs demandés). Cette épreuve consiste en un examen sur table ou d'un devoir à distance d'1h30 (ou de 2h selon le domaine).

Les devoirs de contrôle dérogatoire comportent une ou des activités en lien avec les thèmes, les points de langue et compétences visées pendant le semestre.

iii) *L'examen de rattrapage* consiste en un examen sur table ou d'un devoir à distance d'1h30 (ou de 2h selon le domaine).

Les devoirs de rattrapage comportent une ou des activités en lien avec les thèmes, les points de langue et compétences visées pendant le semestre.

Aucun document n'est autorisé.

Contact(s)

> Frederic Olivari

Contact administratif
folivari@parisnanterre.fr

> Sonia Abusalha

Responsable pédagogique
sabusalha@parisnanterre.fr